

Métropole | Rythmes scolaires : Mérignac se maintient



Une tendance à revoir

Les semaines passent et les avis divergeants sur la nouvelle réforme des rythmes scolaires ne désespèrent pas. Après la semaine de quatre jours instaurée par Xavier Darcos en 2008, le "décret Peillon" et ses quatre jours et demie en 2013 et celui de "cinq jours modulables" de Benoît Hamon en 2014, la promesse d'Emmanuel Macron de laisser "plus de libertés aux communes" en leur laissant le choix de revenir ou non à la semaine de quatre jours divise les départements autant que les obédiences politiques municipales. Évidemment, ce nouveau décret publié au Journal officiel le 28 juin dernier pour la rentrée scolaire en septembre n'a pas forcément fait l'unanimité. Si l'on suit les chiffres donnés par l'enquête annuelle de l'Association des maires de France (AMF), on voit que sur les 6500 réponses recueillies 83% des communes étant revenues à la semaine de quatre jours l'ont fait à la demande des parents (81% à celle des conseils d'école et 71% des enseignants) tandis que 72% des sondés justifient se retour à la "fatigue supposée" des enfants. Cependant, selon d'autres chiffres publiés en août, si en effet plus de 40% des communes ont choisi un retour à la semaine de quatre jours, la Gironde (et le Sud-Ouest en général) sont bien plus divisés. À la dernière rentrée, 172 écoles ont choisi d'appliquer la semaine de quatre jours (soit 20% des 917 établissements de maternelle et élémentaire du département), et 131 communes ont demandé une dérogation (soit 30%). Sur la métropole, Bouliac et Bouscat ont déjà sauté le pas.

Pour les autres, c'est un peu plus compliqué. Le maire de Pessac, lui, s'est donné un an pour revenir à la semaine de quatre jours comme il l'avait annoncé en septembre. Si des activités périscolaires seront encore prises en charge par la commune, elles ne concerneront pas les 5 500 enfants qui y sont actuellement scolarisés. À Bordeaux, selon les derniers échos de la municipalité, une "large majorité" serait favorable au retour en arrière, et du soutien scolaire serait prévu à la place des actuels TAP (temps d'activité périscolaires), par ailleurs payants, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes de la métropole. Un [rapport](#) sénatorial a beau avoir été favorable au maintien de l'organisation actuelle en juin dernier, cela n'a a priori rien à voir avec la tendance qui se dégage par les résultats de la concertation à Mérignac, ville de l'ancien sénateur PS Alain Anziani. Ce jeu de va-et-vient, aux côtés de la députée sortante Marie Récalde, le maire de Mérignac a donné quelques indices quant à la tendance des résultats de cette concertation ayant débuté après les vacances de Toussaint par le biais d'un questionnaire, à la fois consultables en ligne et glissés dans les cartables des quelques 5200 élèves de la commune. Et les résultats ne sont pas ceux annoncés par les rumeurs, qui parlaient d'un retour à quatre jours.

Un choix politique

Pour autant, les indices et propositions affirmées dans un [rapport](#) rendu en mai 2016 par la sénatrice de Gironde Françoise Cartron, explique sans doute pourquoi cette dernière est intervenue dans un débat sur la question des rythmes scolaires à Mérignac en octobre. Sur cette commune de la métropole, la consultation est large et ne concerne pas uniquement les parents d'élèves : les directeurs d'écoles et leur personnel sont aussi dans le bateau, qui décidément vogue vers un statu-quo. Ainsi, on a appris, au moment de l'annonce de la fin de la première phase (destinée aux parents d'élèves), sur 4300 familles concernées, la commune a recueilli 2537 réponses, soit 57,6%, "un score élevé qui prouve que le sujet intéresse les parents", selon Marie Récalde. Et les résultats sont, à priori, sans appel : 42% se disent très satisfaits et 21,52% satisfaits de l'organisation actuelle, et 81% souhaitent même le voir maintenu. Il faut dire que les activités périscolaires, à Mérignac (en plus de couvrir, nous dit-on, une "palette très large et innovante, avec notamment des ateliers de drones et de codage"), ont un atout majeur : elles sont totalement prises en charge par un triptyque composé de la mairie, de l'État et de la CAF, à part quasi-égale. Si la question du maintien de l'aide de l'État sur les TAP (qui représente environ 250 000 euros pour Mérignac) se posait il y a quelques mois, elle ne se pose plus depuis une mise à jour dans le récent projet de loi de finances précisant que le fonds de soutien au développement des activités périscolaires réservé aux communes "n'étant pas revenues à la semaine de quatre jours" serait maintenu. Du côté de [la CAF](#), en revanche, l'incertitude demeure. "Oui, il y a un clivage politique mais si on met cette réforme à l'épreuve des faits, ça fonctionne", martelle Marie Récalde.

Un bon signal pour la ville, donc, pour qui le temps de la concertation n'est pas encore terminé, même si un consensus évident (favorisé, sans doute, par la gratuité) semble se dessiner. "Par rapport à la fatigue des enfants, nous avons proposé de décaler les activités périscolaires pendant la pause méridienne, mais les habitants de semblent pas favorables à cette mesure. C'est, pour certaines familles, le seul moment où leur enfant à accès à une activité extérieure", affirme Marie Récalde. À Mérignac, 3500 enfants participeraient à ces activités chaque jour. Pour l'ancienne députée, "les résultats des calculs sur un retour à quatre jours montre que le bénéfice ou l'écart ne sont pas si important, à cause du taux d'accompagnement de l'État". "Nous sommes favorables au maintien", dévoile Alain Anziani, affirmant qu'il y a peut-être un lien entre le fait que "la France consacre aux activités periscolaires un nombre de jours limité et son statut de mauvais élève en Europe", ce dernier faisant référence au statut peu enviable de la France dans les commentaires du [dernier rapport PISA](#). Les papiers ne sont cependant pas encore signés : des conseils d'école extraordinaires doivent se tenir entre le 12 décembre et le 15 janvier prochain, en parallèle de nouvelles concertations du côté des instances officielles gérant le PEDT (Projet Educatif du Territoire), qui rendront leur propre décision, même si le coup de marteau final sera celui du maire, très probablement prononcée au début du mois de février. Mérignac suivrait la tendance au maintien d'autres communes de la métropole, dont certaines toujours en phase de concertation : Eysines, Blanquefort, Cenon ou Lormont pourraient suivre la marche dans les mois à venir.

Romain Béte

Crédit Photo : ville de Mérignac

Publié sur aqui.fr le 01/12/20

[Url de cet article](#)